

Attestation n° 120
 émise le : 17 octobre 2025
 valable jusqu'au : 17 octobre 2027
 selon le dossier technique n° FPF/205

L'entreprise soussignée,

RION - 5, rue Germain Sommelier - 74100 ANNEMASSE

Signataire de la Charte de Qualité « Fenêtres Bois 21 » s'engage à respecter les engagements suivants :

□ Qualité technique :

- Avoir obtenu un Avis de Conformité de **FCBA** sur la base d'un dossier technique d'évaluation.
- Avoir subi par FCBA une évaluation initiale de son système de contrôle qualité de production ;
- Effectuer un autocontrôle de sa production sur la base de l'évaluation initiale et d'un cahier des charges commun élaboré par FCBA ;
- Faire effectuer par FCBA une visite de contrôle de la gamme et du système qualité tous les 2 ans ;
- Renouveler le dossier technique d'évaluation et les essais, à chaque transformation notable de son processus de fabrication ou dans un délai maximum de quatre ans.

□ Qualité environnementale :

- Fournir une FDES collective ou individuelle sur ses produits
- Renseigner annuellement sur www.de-baie.fr les indicateurs influents avec 
- Mettre en œuvre les quatre engagements de progrès définis avec l'ADEME
 - Réduire les consommations d'eau, d'énergie non-renouvelable et de matière (bois)
 - Trier pour traiter et/ou valoriser au mieux les déchets
 - Privilégier les bois issus de forêts gérées durablement.
 - Réduire les émissions de C.O.V (Composés Organiques Volatiles).



□ Qualité sociétale :

- Concevoir et fabriquer en France l'ensemble des produits de chaque gamme labellisée.
- Engager avec l'
 une démarche de prévention et d'amélioration des conditions de travail en atelier. Réaliser au minimum annuellement une évaluation des risques professionnels (troubles musculo-squelettiques : exposition aux poussières de bois ; sécurité des machines ; exposition au bruit ; exposition aux produits de synthèse dangereux) et la consigner dans le document unique.

□ Qualité de service :

- Aide à la conception en fonction des exigences architecturales et des performances requises.
- Remise d'une fiche d'entretien et de maintenance au maître d'ouvrage.

Pour sa gamme : PIC BOIS 80

Gamme (Nom commercial) et variantes associées		Gamme PIC BOIS 80
Essences de bois		Pin sylvestre ou Mélèze de Sibérie (aubier inclus) : traité et en lamellé collé et/ou abouté
Système de finition	Finition complète (Fi)	Opaque – 2 couches - pour toutes les essences de bois citées ci-dessus
	Finition provisoire (AF)	Application en atelier au minimum d'une finition de type « protection provisoire » de niveau 1 selon NF P23-305 et qui devra être recouverte sous 3 mois maximum sur chantier.
Epaisseur ouvrants		78
Epaisseur dormant et fixe		68
Liaison ouvrant - dormant		Menuiserie à recouvrement et jeu de 12 mm Double joint sur ouvrant en position centrale et en recouvrement intérieur
Epaisseur des vitrages VI		VI standard 30 mm (4 - 20 - 6) Sur ouvrant 78mm : VI de 24 à 39 mm avec pareclose 33 à 18mm Sur fixe 68mm : VI de 24 à 29 mm avec pareclose 23 à 18mm
Particularités		Listel bois ou rejet d'eau aluminium sur dormant bois, sans rejet d'eau bois sur ouvrant, ni battue rapportée sur le battement seuil bois ou seuil aluminium RPT et PMR traverse basse empilée en porte fenêtre avec seuil aluminium soubassement à remplissage opaque et isolant possible

Fenêtre, porte fenêtre et châssis en bois Grille dimensionnelle (*)				
Ouvrants à la française	OF1	2206 x 900	PF1	2206 x 900
	OF2	2206 x 1600	PF2	2206 x 1600
	OF3	2206 x 2400	PF3	2206 x 2400
Oscillo-battants	FOB1	1300 x 900	PFOB1	1300 x 900
Châssis fixes	CF	2206 x 900		

(*) hauteur / largeur maximales en tableau et en mm

Normes de référence	Evaluation	Conformité
NF P 23-305 : Menuiserie en bois –Spécifications techniques des fenêtres, portes fenêtres et châssis fixes en bois	Examen sur plans et descriptifs	OUI
NF EN 13 307-1 et XP CEN/TS 13 307-2 : Ebauches et profilés semi-finis en bois pour usages non structurels	Pin sylvestre et mélèze : produits certifiés pour une classe de service 3 ou équivalent.	OUI
NF P 20-650 -1 & 2 : Fenêtres, portes fenêtres, châssis fixes et ensembles menuisés – Pose de vitrage minéral en atelier	Examen sur plans et descriptifs	OUI
§4.2 de NF P 23 305 : Durabilité biologique des éléments en bois	Pin sylvestre revêtu d'une finition complète (Fi) : Durabilité conférée compatible classe d'emploi 3.2. Vérification par essai de l'efficacité du traitement de préservation de surface. Rapport FCBA n°402-24-1107E-abc	OUI quand bois revêtu d'une finition complète Toutes les conditions climatiques et d'exposition sont compatibles.
§4.2 de NF P 23 305 : Durabilité biologique des éléments en bois	Pin sylvestre revêtu d'une finition provisoire (AF) : Durabilité conférée compatible classe d'emploi 3.1. Vérification par essai de l'efficacité du traitement de préservation de surface. Rapport FCBA n°402-24-1107E-abc	Conditions climatiques SEC et MOYEN selon FD P 20 650-1 L'exposition en Région Humide n'est pas compatible.
§4.2 de NF P 23 305 : Durabilité biologique des éléments en bois	Mélèze de Sibérie avec aubier et revêtu d'une finition complète (Fi) : Durabilité conférée compatible classe d'emploi 3.1. Vérification par essai de l'efficacité du traitement de préservation de surface. Rapport FCBA n°402-24-1107E-abc	Conditions climatiques SEC et MOYEN selon FD P 20 650-1 L'exposition en Région Humide n'est pas compatible.
§4.2 de NF P 23 305 : Durabilité biologique des éléments en bois	Mélèze de Sibérie purgé d'aubier et revêtu d'une finition provisoire (Fi) : Durabilité naturelle compatible classe d'emploi 3.2.	OUI Toutes les conditions climatiques et d'exposition sont compatibles
FD DTU 36.5 P3 : Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures - mémento de choix en fonction de l'exposition	Exigences minimales respectées par essais de performances	OUI
§6.3.3 de NF P 23 305 : Procédé de Finition complète	Système de finition sous Dossier Technique Finition Bois FCBA ou équivalent. <i>Sa compatibilité avec le concept et process d'application du menuisier n'a pas été vérifiée.</i>	Système de finition de niveau 5 sous DT n°FB 160B

Performances	
selon NF EN 14 351-1+A2	
Air, Eau, Vent	Ensemble menuisé & porte-fenêtre : A*4 E*7B V*C2 - rapport d'essais FCBA n°403/24/0223/A-1-V1
Résistances mécaniques (contresutement et torsion statique)	Classe 2 - rapport d'essais FCBA n°403/24/0223/A-1-V1
Forces de manœuvres	Classe 1 - rapport d'essais FCBA n°403/24/0223/A-1-V1
Capacité de résistances des dispositifs de sécurité	Satisfaisant à 350N - rapport d'essais FCBA n°403/24/0223/A-1-V1
Efficacité des arrêts d'ouverture (NF P 20-501)	Satisfaisant - rapport d'essais FCBA n°403/24/0223/A-1-V1
Résistance à l'ouverture et fermeture répétée	Classe 1 (5000 cycles OB et 5000 cycles OF) - rapport d'essais CERIBOIS n°RA-END0043

Performances Acoustiques – Indice $R_{a,tr}$ et $R_w(C, C_{tr})$

Fenêtre 2vtx de 1.48 x 1.45 (H x L) seuil bois

$R_{a,tr} = 32 \text{ dB} - R_w(C, C_{tr}) = 37 (-2 ; -5)$ Vitrage 4 / 20 arg / 6 <i>Rapport d'essais CERIBOIS N°RA-ACO0486</i>	$R_{a,tr} = 34 \text{ dB} - R_w(C, C_{tr}) = 38 (-1 ; -4)$ Vitrage 44.2 / 16 arg / 6 <i>Rapport d'essais CERIBOIS N°RA-ACO0485</i>
$R_{a,tr} = 34 \text{ dB} - R_w(C, C_{tr}) = 37 (-1 ; -3)$ Vitrage 66.2 / 16 arg / 10 <i>Rapport d'essais CERIBOIS N°RA-ACO0487</i>	$R_{a,tr} = 34 \text{ dB} - R_w(C, C_{tr}) = 38 (-2 ; -4)$ Vitrage 66.2 / 16 arg / 10 et rejet d'eau alu sur seuil bois <i>Rapport d'essais CERIBOIS N°RA-ACO0488</i>

Performances thermo-optiques U_w / S_w^e / TL_w

Performance du vitrage Intercalaire :	Fenêtre 2 vantaux 1,48 x 1,53 m (H x L)		Porte-fenêtre 2 vtx Seuil aluminium 2,18 x 1,53 m (H x L)		Porte-fenêtre 2 vtx Seuil aluminium + soubassement 2,18 x 1,53 m (H x L)	
	$\lambda = 0,13$ W/(m.K)	$\lambda = 0,18$ W/(m.K)	$\lambda = 0,13$ W/(m.K)	$\lambda = 0,18$ W/(m.K)	$\lambda = 0,13$ W/(m.K)	$\lambda = 0,18$ W/(m.K)
	<i>Non déterminées</i> <i>Performance à demander auprès de l'entreprise</i>					

Cette attestation a été délivrée par IRABOIS, gestionnaire de la Charte de Qualité « FenêtresBois21 », après mise en place d'un dossier technique FCBA, qui correspond à une évaluation en date du **17 octobre 2025** selon l'échantillonnage utilisé dans les rapports d'essais. Cette attestation ne constitue pas une certification de produit au sens de la loi du 3 juin 1994. L'entreprise signataire déclare avoir pris connaissance du règlement de la charte disponible sur le site www.fenetresbois21.com et s'engage à respecter les engagements décrits ci-dessus.

Le Président d'IRABOIS,
gestionnaire de la Charte de Qualité



L'entreprise
signataire